

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept et le 11 avril, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Yves MICHEL.

Présents : Y MICHEL – M ROUVIER – L FABRE – MC FABRE DE ROUSSAC – J LAFAGE – G REQUENA – S BASSI ALLEMAND – A KELLY – M LEFEVRE – C BRISSEOIS – M GROSSO – N SEDKI – JC ARAGON – M PEREZ – B DANIS – A CHOUKROUN – C NEGRI-AZAIS – W BIGNON – C CARRIE MAMHOUKI – P KAPPLER – G GUIRAUD – C PINO

Absents représentés : M IBARS par M ROUVIER – JF MARY par JC ARAGON – J HURTADO par M PEREZ – S SENEGA-SANCHEZ par B DANIS – S JEAN par C NEGRI-AZAIS – S BERBEZIER par C NEGRI-AZAIS – F PEREZ par P KAPPLER

15. Adoption du compte administratif du budget de l'Office de Tourisme pour l'exercice 2016

L'exercice 2016 du budget de l'Office de Tourisme étant clos, Mme FABRE DE ROUSSAC, rapporteur, soumet à l'approbation du Conseil municipal le compte administratif 2016 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 455 722.91 €
- Recettes : 518 072.30 €
- Excédent antérieur reporté : 179 227.49 €

Excédent de fonctionnement : 241 576.88 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 20 812.49 €
- Recettes : 97 225.89 €
- Déficit antérieur reporté : 37 926.92 €

Excédent de financement des investissements hors RAR : 38 486.48 €

Ces résultats sont identiques à ceux du compte de gestion établi par le receveur de Frontignan, Trésorier de la Commune.

M. ROUVIER prend la présidence de la séance pour le vote au vu du départ de la salle de M. le Maire.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

A LA MAJORITE

(28 voix pour , 1voix contre)

ADOpte le compte administratif du budget de l'Office de Tourisme pour l'exercice 2016.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

Pour copie conforme,

Le Maire

Yves MICHEL

